

# LE MARCHÉ DES ASSURANCES SANTÉ ET PRÉVOYANCE

---

ANNÉE 2023

## Synthèse

Les assurances de personnes se partagent traditionnellement en deux segments de marché distincts, l'assurance épargne-retraite d'une part, la santé et la prévoyance d'autre part. La santé correspond aux assurances permettant le remboursement des dépenses de soins et de biens médicaux quand la prévoyance comprend les assurances incapacité/invalidité/dépendance et les assurances décès.

Trois familles d'assureurs proposent des garanties dans ce domaine en France : les institutions de prévoyance régies par le Code de la sécurité sociale, les entreprises d'assurance régies par le Code des assurances et les mutuelles régies par le Code de la mutualité.

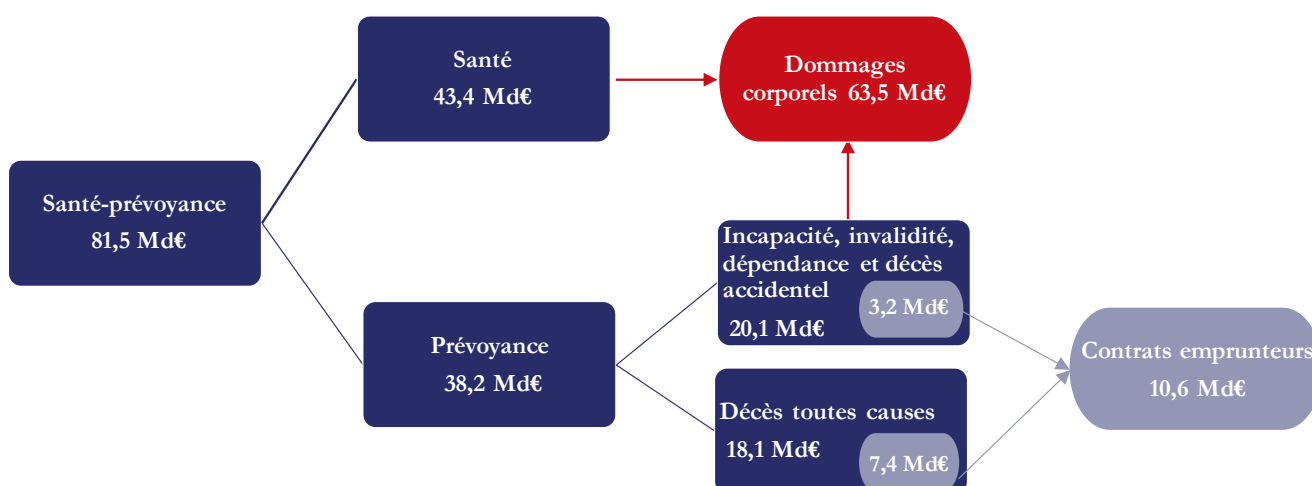
**L'année 2023 se caractérise par une croissance soutenue en assurances santé et prévoyance. Les cotisations s'élèvent à 81,5 Md€, en hausse de +6,0 % sur un an, soit un niveau de croissance supérieur à celui constaté en 2022 (+4,1 %) et également, pour la troisième année consécutive, à celui des années avant crise sanitaire (+2,7 % en moyenne annuelle au cours de la période 2011-2019).**

Ce dynamisme est porté par les contrats collectifs, qui représentent 57 % des cotisations de l'année, et dont les cotisations progressent de +7,5 %, contre +4,0 % pour les contrats individuels. Sur le segment des contrats collectifs, les entreprises d'assurance et les institutions de prévoyance représentent respectivement 52 % et 31 % des cotisations, contre 17 % pour les mutuelles. Le marché de l'assurance individuelle est, quant à lui, essentiellement partagé entre les entreprises d'assurance (57 %) et les mutuelles (40 %), les institutions de prévoyance étant peu présentes sur ce segment (3 %).

Le marché de l'assurance santé progresse de +5,7 % par rapport à 2022, pour atteindre 43,4 Md€ de cotisations. Celui de la prévoyance augmente un peu plus rapidement, de +6,2 %, et représente 38,2 Md€ de cotisations.

Pour les seules entreprises d'assurances, les cotisations accélèrent en 2023, plus fortement au niveau de l'assurance santé (+9,1 % après +4,2 %, à 16,3 Md€) qu'à celui de l'assurance prévoyance (+5,3 % après +3,6 %, à 27,9 Md€). Dans le détail en prévoyance, les cotisations des assurances permettant le versement d'indemnités en cas d'incapacité de travail, d'invalidité, de dépendance ou de décès accidentel progressent à un rythme proche de celui de 2022 (+5,6 % après +5,3 %), tandis que celles des assurances décès toutes causes accélèrent plus nettement (+4,9 % après +2,0 %).

**Cotisations santé et prévoyance 2023**  
(Ensemble du marché)



**Avertissement :** les données de marché présentées dans ce document peuvent différer de celles de l'étude « Statistiques communes santé et prévoyance en 2023 », [publiée le 11 juillet 2024](#), du fait de l'intégration des garanties des contrats emprunteurs.

### Chiffres clés

#### Assurances santé et prévoyance

##### Ensemble du marché

	2023	
	Volumes	Var. / 2022
<i>Sources : Cijp, France Assureurs, FNMF</i>		
<b>Cotisations (millions €)</b>	<b>81 542</b>	<b>+6,0 %</b>
<b>Assurance santé (frais de soins)</b>	<b>43 361</b>	<b>+5,7 %</b>
<b>Assurance prévoyance</b>	<b>38 180</b>	<b>+6,2 %</b>
dont assurances incapacité, invalidité, dépendance et décès accidentel	20 130	+7,2 %
dont assurances décès toutes causes	18 051	+5,2 %
<b>Prestations versées (millions €)</b>	<b>54 541</b>	<b>+3,2 %</b>
<b>Assurance santé (frais de soins)</b>	<b>34 975</b>	<b>+3,5 %</b>
<b>Assurance prévoyance</b>	<b>19 566</b>	<b>+2,6 %</b>
dont assurances incapacité, invalidité, dépendance et décès accidentel	12 355	+4,5 %
dont assurances décès toutes causes	7 211	-0,4 %
<b>Charges des prestations (millions €)</b>	<b>58 805</b>	<b>+4,6 %</b>
<b>Assurance santé (frais de soins)</b>	<b>36 615</b>	<b>+6,0 %</b>
<b>Assurance prévoyance</b>	<b>22 190</b>	<b>+2,4 %</b>
dont assurances incapacité, invalidité, dépendance et décès accidentel	13 526	-0,5 %
dont assurances décès toutes causes	8 665	+7,2 %

##### Entreprises d'assurance (régies par le Code des assurances)

	2023	
	Volumes	Var. / 2022
<i>Source : France Assureurs</i>		
<b>Cotisations (millions €)</b>	<b>44 247</b>	<b>+6,6 %</b>
<b>Assurance santé (frais de soins)</b>	<b>16 330</b>	<b>+9,1 %</b>
<b>Assurance prévoyance</b>	<b>27 917</b>	<b>+5,3 %</b>
dont assurances incapacité, invalidité, dépendance et décès accidentel	13 607	+5,6 %
dont assurances décès toutes causes	14 310	+4,9 %
<b>Prestations versées (millions €)</b>	<b>25 266</b>	<b>+4,4 %</b>
<b>Assurance santé (frais de soins)</b>	<b>12 548</b>	<b>+7,3 %</b>
<b>Assurance prévoyance</b>	<b>12 718</b>	<b>+1,6 %</b>
dont assurances incapacité, invalidité, dépendance et décès accidentel	7 562	+4,5 %
dont assurances décès toutes causes	5 156	-2,3 %
<b>Charges des prestations (millions €)</b>	<b>27 811</b>	<b>+5,6 %</b>
<b>Assurance santé (frais de soins)</b>	<b>13 322</b>	<b>+8,9 %</b>
<b>Assurance prévoyance</b>	<b>14 489</b>	<b>+2,8 %</b>
dont assurances incapacité, invalidité, dépendance et décès accidentel	8 402	+1,1 %
dont assurances décès toutes causes	6 087	+5,4 %



Ce document est la propriété exclusive de la Fédération Française de l'Assurance qui a pour nom d'usage France Assureurs et est protégé par le droit d'auteur. La reproduction, la représentation et la diffusion de tout ou partie de ce document ne peuvent se faire, en dehors du périmètre de la société ou de l'organisme destinataire de ce document, qu'avec l'autorisation de France Assureurs.